



SEANCE DU 6 MARS 2015

56580 ROHAN

L'an deux mille quinze, le 6 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROHAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard NIZAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 27 février 2015

PRESENTS : Bernard NIZAN – Jean-Claude NICOLAS – Didier MAHE - Martine LE POTVIN – Carolle LE FUR – Bernard LAMOUR - Loïc LE GUINIEC – Wafa TALEB – Brigitte LE NET – Jean-Yves CALVARY - Laurence JOUANNO – Anne Lise CARRO – Sébastien NICOLAZO

ABSENT EXCUSE : Gilles RENAULT ayant donné pouvoir à Carolle LE FUR – Alain GUILLAUME – Delphine LE ROY – Isabelle JAFFRE ayant donné pouvoir à Bernard NIZAN - Stiven POTEL – Marinette PENNETIER

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

I – FINANCES

1.1.– Subventions aux associations

Bernard NIZAN présente les différentes propositions émises par la commission des finances, réunie le 4 mars dernier.

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	Subventions 2015
Chevaliers de Rohan - section volley	1 400,00 €
CKC Rohan	1 400,00 €
Union Sportive Rohannaise	1 400,00 €
Les Z' Arts Libres	200,00 €
Comice Agricole	500,00 €
Les Rencontres Intercom du REP de Rohan	350,00 €
Ass parents élèves école publique Rohan	200,00 €
Ass école primaire Jeanne d'Arc	200,00 €
Association Sportive Collège Jeanne d'Arc	170,00 €
Association Sportive Collège public	170,00 €
Amicale des pompiers	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	100,00 €
Association Glenn Hoël	100,00 €
Judo Club du Val d'Oust	100,00 €
Association Travail Emploi Solidarité	150,00 €

A.C.C.E.S. (Amisep)	150,00 €
Les restos du cœur	150.00 €
Ecole Saint-Joseph Le Château -Pontivy (Classe CLIS)	471.00 €
Skol Diwan Bro Pondi	100,00 €

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune verse une participation pour l'arbre de Noël des écoles de la commune et une somme pour l'achat des fournitures scolaires par enfant scolarisé à l'Ecole de la Ville Moisan.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide de verser une participation de 7 euros par élève rohannais scolarisé dans les écoles de la commune pour l'année 2015.

Pour les fournitures scolaires, les membres de la commission finances proposent de reconduire le versement d'une somme par enfant scolarisé à l'Ecole de la Ville Moisan pour l'achat de fournitures scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une participation de 27 euros par élève scolarisé à l'Ecole de la Ville Moisan.

Monsieur le Maire rappelle la décision du 24 novembre 2009 de verser une participation aux frais de cantine des élèves rohannais qui fréquentent les écoles privées de la commune. Depuis cette date, la commune verse une participation de 0.50 € par repas pour les maternelles et 0.24 € pour les primaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire cette aide pendant l'année 2015 sur les bases énoncées ci-dessus. L'aide sera versée à l'OGEC de l'Ecole Jeanne d'Arc de ROHAN sur présentation de la liste des enfants concernés et d'une facture précisant le nombre de tickets maternelles et primaires vendus par le collège. Il est également précisé que cette aide viendra en déduction sur le prix d'achat du ticket de cantine pour les enfants rohannais. Le Conseil Municipal souhaite que cette aide soit précisée aux familles.

1.2. – Compte de gestion

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur AUDIC, trésorier, pour l'année 2014,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité publique tenue par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal :

- adopte les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes des lotissements de la Colline et des Champs et du budget annexe de la station service présentés par le trésorier,

- décide que le trésorier et le maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

1.3. – Coût d'un élève à l'Ecole de la Ville Moisan

Bernard NIZAN présente le calcul du coût d'un élève à l'Ecole de la Ville Moisan (cf. tableau dossier conseil).

Le coût de fonctionnement de l'Ecole de la Ville Moisan s'élève à 76 294 € en 2014 pour un effectif de 107 élèves. Le coût de revient par élève est donc de 713 €.

Une récupération des frais se fera près des communes de Crédin et de Pleugriffet pour leurs élèves scolarisés à Rohan. En fait, ces communes n'ont pas d'école publique.

1.4.– Contrat d'Association

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'association passé entre l'Etat et l'école privée de ROHAN oblige la révision annuelle du taux de participation communale pour le fonctionnement matériel de l'école publique de l'année scolaire précédente.

Les dépenses globales retenues effectuées au titre de l'année 2014 s'élèvent à 50 396.54 € auxquelles s'ajoute la rémunération de la femme de service des écoles maternelles pour 23 774.59 €. Il en dégage donc un prix moyen par élève :

- classes élémentaires : $50\,396.54 \text{ €} : 107 = 47100 \text{ €}$

- classes maternelles : $23\,774.59 \text{ €} : 46 = 516.84 \text{ €} + 471.00 \text{ €} = 987.83 \text{ €}$

Aussi, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de déterminer la participation à allouer à l'Ecole Privée Jeanne d'Arc de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de participer sur la base calculée comme ci-dessus ;**
- **l'inscription au budget de la commune de la somme correspondante en fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement scolaire privé au titre de l'année 2014-2015 suivant les termes du contrat ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.**

1.5.– Budget prévisionnel 2014-2015 pour la mise en place des T.A.P.

Le passage à la semaine de 4.5 jours est effectif depuis la rentrée scolaire de septembre. Cela a entraîné la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires que la commune a confiée à l'Association Familles Rurales de Rohan.

Bernard NIZAN présente le bilan financier prévisionnel. Il apparaît une charge prévisionnelle de plus de 44 000 € pour 102 enfants participants. Déduction faite des aides de l'Etat et de la CAF, il reste à charge la somme d'environ 33 000 € soit 325 euros par enfant.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent qu'un courrier soit adressé aux communes de Pleugriffet et de Crédin pour les informer de la situation.

Familles Rurales a par ailleurs présenté un bilan financier détaillé de l'année 2014 pour l'Accueil de Loisirs et le Loisirs Jeunes.

1.6. – Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie consentie par le Crédit Agricole du Morbihan, pour un montant de 300 000 € arrive à échéance le 10 mars 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renouvelle cette ligne de trésorerie au taux Eurobor 3 mois moyenné plus une marge de 1.78 % base de calcul exact/360 jours.

1.7. – Emprunt BFT

Monsieur le Maire rappelle l'emprunt contracté auprès de la BFT, filiale du Crédit Agricole, dont le capital restant dû s'élève à 708 000 €. Il précise que le Crédit Agricole propose de le consolider à taux fixe, sans frais, pour les 10 annuités restantes au taux fixe de 0.72 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la consolidation de cet emprunt au taux fixe de 0.72 % à compter de la prochaine échéance du 15 juillet.

1.8. – Tarifs salles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de demandes régulières de prêt de la salle de la Belle Etoile ou de la salle de Saint-Samson pour la distribution de repas à emporter par les associations rohannaises. Il précise que les associations louent la cuisine pour la préparation des plats et que la distribution se fait dans la petite salle pour la Belle Etoile et dans la salle pour Saint-Samson. Souvent, pendant la distribution des repas, les associations organisent un apéritif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer un tarif location de salle pour repas à emporter : 55 € ;

Les associations paieront en plus la cuisine si elles l'utilisent.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2015.

II – DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante avait missionné le Centre de Gestion de la FPT pour réaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels au sein des différents services communaux.

Ce diagnostic a été réalisé courant janvier 2015 et est présenté.

Après la présentation de ce document, le Conseil Municipal entérine ce document et souhaite qu'il soit mis à jour une fois par an.

III – DOSSIERS EN COURS

3.1. – Place du Château

Le diagnostic archéologique est terminé et le compte-rendu est attendu pour le mois de mai.

Le PACT HD, assistant en Maîtrise d'Ouvrage, a pris contact avec les professionnels de santé rohannais pour préciser les besoins afin d'établir un pré-projet.

3.2. – Eglise de Saint-Samson

Les toitures des deux sacristies sont en très mauvais état. Les entreprises CHAMPAGNE et ROBIC ont présenté un devis de réparation. Les travaux de charpente et de couverture s'élèvent à 8 463.40 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de fond de concours sera déposée auprès de PONTIVY MUNICIPAUTE pour une prise en charge à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal valide ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

3.3. – Dégâts des inondations

La prise en charge par l'Etat au titre des catastrophes naturelles des travaux nécessités par les inondations de janvier-février 2014 s'est avérée très faible puisque l'Etat n'a retenue comme dépense subventionnable que 8 600 € sur un montant présenté de plus de 66 000 €. La subvention allouée s'élève donc à 3 440 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de DETR a été déposé courant février sur le programme de travaux de voirie 2015.

IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

4.1. – Compte rendu des commissions

La commission vie associative s'est réunie le 3 mars dernier.

Actuellement, elle travaille sur la mise en place d'un forum qui se déroulera à la salle de la Belle Etoile le 5 septembre prochain.

Carolle LE FUR indique qu'une charte a été remise à chaque association pour l'organisation d'une manifestation.

Elle rappelle que la commune sera village étape pour le passage du Tour de France le 11 juillet prochain. A cette occasion, un chapiteau sera installé près du local canoë pour recevoir les VIP et personnalités.

La commission environnement poursuit l'organisation de la journée de l'environnement.

La commission patrimoine et culture avance sur l'exposition de photos le long du canal.

La commission communication se réunira le 10 mars prochain pour échanger sur la refonte du site internet de la commune.

4.2. – Convention site extranet du Centre de Gestion de la Fonction Publique

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique s'est doté, dans le cadre de ses missions, d'un extranet carrières à destination des collectivités et des établissements publics affiliés. Cet outil leur permet de bénéficier d'un accès personnalisé et sécurisé aux données carrières de leurs agents détenues par le Centre de Gestion ; il s'agit d'une aide à la décision.

Après en avoir délibéré, pour faciliter les démarches avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à ce service ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à cette affaire.

4.3. – Diagnostics à réaliser

Différents diagnostics sont obligatoires :

- accessibilité
- contrôle des jeux
- amiante
- surveillance obligatoire de la qualité de l'air dans les locaux accueillant des enfants

Pour l'accessibilité, le PACT HD peut réaliser l'audit des locaux.

Pour les autres contrôles, la commune peut faire appel à différents organismes de contrôle type APAVE, SOCOTEC....

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des devis auprès des organismes compétents pour la réalisation desdits diagnostics.
Pour le diagnostic accessibilité, il autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le PACT HD.**

4.4. – Personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt de travail d'André MENEZ. Il indique que du fait de la saison actuelle, les services techniques risquent de connaître un surcroît de travail (tontes, entretien des espaces verts.....) et qu'en conséquence si l'arrêt perdure, il conviendra de recruter.

Le Conseil Municipal propose de faire appel aux entreprises intérimaires ou au Centre de Gestion tout en privilégiant le local.

4.5. – Informations diverses

Le prochain conseil municipal est fixé au 3 avril 2015 à 20 heures 30.

Carolle LE FUR informe l'assemblée sur la réunion du Conseil d'Ecole. Elle précise que les retours concernant la garderie ne sont pas très positifs et qu'il convient de réfléchir comment améliorer les locaux actuels dans l'attente de la construction d'un nouveau complexe.

Bernard LAMOUR fait remarquer que pour le théâtre, l'éclairage extérieur de la salle de la Belle Etoile ne fonctionnait pas et que c'était dangereux.

Bernard NIZAN répond que l'association n'avait sans doute pas pensé à le mettre en fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.